

Procès-Verbal de l'Assemblée Générale du 15 février 2022 — ACP Véronèse

Présents : DENAMUR Thérèse (procuration de M. Naftali Jonathan), STEYER Christophe, RAHMY Jacques – MANTOVANI Jacqueline, Monique CHAREUNTAKUL

Absents : /

Le double quorum étant atteint, l'Assemblée Générale débute à 12h34.

Nomination du président de la séance (majorité absolue) ;

L'Assemblée Générale, après en avoir délibéré à l'unanimité des copropriétaires présents et représentés, vote pour élire Mme. DENAMUR comme présidente de séance.

Vote pour : DENAMUR Thérèse (procuration de M. Naftali Jonathan), STEYER Christophe, RAHMY Jacques – MANTOVANI Jacqueline, Monique CHAREUNTAKUL en vertu de quoi cette résolution est validée à l'unanimité.

Nomination du secrétaire de la séance (majorité absolue) ;

L'Assemblée Générale, après en avoir délibéré à l'unanimité des copropriétaires présents et représentés, vote pour élire M. AMADORI Dylan (Logis-Gest SRL) comme secrétaire de séance.

Vote pour : DENAMUR Thérèse (procuration de M. Naftali Jonathan), STEYER Christophe, RAHMY Jacques – MANTOVANI Jacqueline, Monique CHAREUNTAKUL en vertu de quoi cette résolution est validée à l'unanimité.

Présentation et nomination du Syndic Logis-Gest SRL IPI : 513.821(majorité absolue) ;

L'Assemblée Générale, après en avoir délibéré à l'unanimité des copropriétaires présents et représentés, vote pour élire Logis-Gest SRL comme Syndic professionnel de la copropriété.

Vote pour : DENAMUR Thérèse (procuration de M. Naftali Jonathan), STEYER Christophe, RAHMY Jacques – MANTOVANI Jacqueline, Monique CHAREUNTAKUL en vertu de quoi cette résolution est validée à l'unanimité.

Mandat à donner au président de la séance pour la signature de l'offre de service et du contrat de Syndic (majorité absolue) ;

L'Assemblée Générale, après en avoir délibéré à l'unanimité des copropriétaires présents et représentés, vote pour mandater le président de séance afin de signer l'offre de service, ainsi que le contrat de Syndic.

Vote pour : DENAMUR Thérèse (procuration de M. Naftali Jonathan), STEYER Christophe, RAHMY Jacques – MANTOVANI Jacqueline, Monique CHAREUNTAKUL en vertu de quoi cette résolution est validée à l'unanimité.

Mandat à donner au Syndic Logis-Gest SRL pour la création de 2 comptes en banque (compte courant et livret A) au nom de la copropriété, au sein de la banque Belfius, ainsi que la gestion des comptes.

L'Assemblée Générale, après en avoir délibéré à l'unanimité des copropriétaires présents et représentés, vote pour mandater Logis-Gest SRL afin de procéder à l'ouverture de 2 comptes en banque (compte courant et livret) auprès de la banque Belfius.

Note : cette résolution n'étant pas à l'Ordre du Jour de l'Assemblée Générale lors de l'envoi des convocations, les copropriétaires profitent de la présence à l'unanimité des copropriétaires présents ou représentés à cette Assemblée Générale pour rajouter cette résolution.

Vote pour : DENAMUR Thérèse (procuration de M. Naftali Jonathan), STEYER Christophe, RAHMY Jacques – MANTOVANI Jacqueline, Monique CHAREUNTAKUL en vertu de quoi cette résolution est validée à l'unanimité.

Après relecture du Procès-Verbal, l'Assemblée Générale se termine à 12h51.

Signatures :

Président de séance

Syndic

